

1 Juin 2026



RETOUR DES MIDIS DU GARDIENNAGE !

Inscris-toi via le QR Code ou [sur ce lien](#) à la prochaine date et viens rencontrer d'autres membres, des délégués ainsi que l'équipe OGBL ! (page 5)

Dans ce Gardiennews, lisez aussi les articles suivants :

- Réunions tripartites, la mobilisation syndicale s'organise !, page 2-3
- Syndiquez-vous !, page 4
- La nouvelle CCT, qu'est-ce qui change ?, page 6
- Focus sur la lecture des fiches de salaires, page 7
- La voix du terrain : vos délégués OGBL vous informent, pages 8-12
- En bref : Nouveau barème 01.06.26 & Focus sur le repos veillant, page 13
- Nos actions de mobilisation, pages 14-15

Inscriptions!



REUNIONS TRIPARTITES, LA MOBILISATION SYNDICALE S'ORGANISE !

Travailler pour vivre, pas pour survivre !

C'est le message porté ces dernières semaines par l'Union des Syndicats OGBL-LCGB : les salariés refusent de voir leur pouvoir d'achat continuer à s'effondrer pendant que les inquiétudes sociales grandissent au Luxembourg.

Dans un pays où le coût de la vie explose et où de plus en plus de travailleurs peinent à boucler leurs fins de mois, nous dénonçons une situation devenue inacceptable. Aujourd'hui encore, un salarié sur sept vit dans la pauvreté alors même que le Luxembourg reste l'un des pays les plus riches d'Europe.

C'est dans ce contexte que l'Union des Syndicats OGBL-LCGB a multiplié les actions de mobilisation au mois de mai. Après un 1er mai combatif pour les deux syndicats qui ont envoyé un signal fort au gouvernement, le 5 mai dernier, une action surprise a été organisée devant le ministère du Travail. Des centaines de syndicalistes se sont rassemblés avec drapeaux, sifflets et slogans pour défendre des salaires dignes et un dialogue social respectueux.

Quelques jours plus tard, le 12 mai, syndicats, patronat et gouvernement se sont réunis dans le cadre de la Tripartite nationale. Lors de cette réunion, l'Union des Syndicats OGBL-LCGB a présenté sa vision de la situation économique et sociale du Luxembourg ainsi que plusieurs revendications concrètes pour protéger les salariés. Si le gouvernement semble vouloir concentrer les discussions principalement sur les aspects économiques, nous rappelons qu'il est impossible d'ignorer la réalité sociale vécue quotidiennement par les travailleurs.

Parmi les revendications centrales figure l'augmentation structurelle du salaire social minimum afin de garantir un revenu permettant de vivre dignement! L'Union des Syndicats restent également particulièrement vigilants concernant l'indexation automatique des salaires. Même si le Premier ministre Luc Frieden a affirmé dans la presse que l'index était « gravé dans la pierre », le Front syndical sait que ce mécanisme essentiel de protection du pouvoir d'achat a déjà été attaqué dans le passé et qu'aucun acquis social n'est définitivement garanti.

REUNIONS TRIPARTITES, LA MOBILISATION SYNDICALE S'ORGANISE !

La question du maintien dans l'emploi a également été abordée par l'Union des Syndicats alors que le chômage augmente fortement, aussi bien chez les résidents que chez les travailleurs frontaliers. Les discussions ont porté également sur le taux de couverture des conventions collectives, sur le logement, sur les prix de l'énergie, sur la sécurité sociale ou encore les conséquences de l'intelligence artificielle et des transformations économiques sur l'emploi au Luxembourg.

À l'issue de la Tripartite du 12 mai ainsi que lors de la Conférence des délégués organisée le même jour, un constat commun s'est imposé : le dialogue social au Luxembourg traverse une période particulièrement préoccupante. Face à cette situation, l'Union des Syndicats entend poursuivre la mobilisation dans les semaines, dans les mois, voire dans les années à venir. Plusieurs nouvelles réunions tripartites sont prévues au mois de juin.

Chers Camarades, plus que jamais, il est essentiel de rester mobilisés, informés et solidaires.

Défendre les actions syndicales aujourd'hui, c'est défendre nos droits sociaux, nos acquis et notre avenir.

ENSEMBLE, DÉFENDONS

NOS SALAIRES & NOTRE DIGNITÉ!



Manon Meiresonne
Secrétaire centrale de l'OGBL

SYNDIQUEZ-VOUS !



Ce n'est pas juste une carte.

C'est ton bouclier dans le monde du travail !

Syndiquez-vous : c'est renforcer votre voix et celle de tous les collègues.

Dans le secteur du gardiennage et de la sécurité privée, les conditions de travail restent souvent difficiles : horaires irréguliers, travail sur différents sites, et peu de possibilités de mobilisation collective. Cela rend la défense des droits plus compliquée.

C'est justement pour cela que l'adhésion syndicale est essentielle.

Aujourd'hui, dans un contexte politique où le gouvernement actuel est souvent perçu comme plutôt favorable aux intérêts patronaux, il est encore plus important de se regrouper, tant au niveau sectoriel que national.

Être syndiqué, ce n'est pas seulement être représenté dans son entreprise. C'est aussi avoir un poids dans les négociations des conventions collectives de travail (CCT), et pouvoir défendre des conditions justes et équilibrées pour tous les travailleurs du secteur.

Plus nous sommes nombreux, plus notre voix compte. C'est la force du collectif qui permet d'obtenir des avancées concrètes, aujourd'hui et pour l'avenir.

Sans membres, un syndicat n'a pas de pouvoir. Avec des membres engagés, il devient un véritable acteur capable d'influencer les décisions.

Soutenir son syndicat, c'est défendre ses droits et ceux de tous les collègues.



Helena Magalhaes
Secrétaire centrale adjointe de l'OGBL

Pas encore
membre?
hello.ogbl.lu

RETOUR DES MIDIS DU GARDIENNAGE !

L'OGBL relance en 2026 les Midis du gardiennage, des rencontres spécialement dédiées aux salariés du secteur de la sécurité privée et du gardiennage au Luxembourg.



Dans le passé, ces rendez-vous avaient rencontré un certain intérêt. Ils permettaient de créer des moments d'échange directs entre collègues, délégués et représentants syndicaux dans un secteur où les salariés travaillent souvent de manière isolée, sur des horaires décalés, de nuit, les week-ends ou les jours fériés. Ces rencontres avaient contribué à renforcer les liens entre travailleurs du secteur et à faire vivre concrètement la solidarité syndicale sur le terrain.

Aujourd'hui, l'OGBL souhaite relancer cette initiative afin de recréer cette dynamique de proximité, renforcer la mobilisation dans le secteur et offrir aux salariés un espace convivial pour échanger sur leurs réalités quotidiennes.

Les Midis du gardiennage seront l'occasion de faire le point sur l'actualité du secteur, les évolutions de la convention collective, les conditions de travail et les nombreux enjeux auxquels les agents de sécurité sont confrontés au quotidien. Les participants pourront également poser directement leurs questions à l'équipe OGBL en charge du secteur, partager leurs expériences et échanger avec d'autres collègues du métier.

Au-delà de l'information syndicale, ces rencontres ont aussi pour objectif de renforcer le lien entre salariés du secteur et de permettre à chacun de participer activement à la défense et à l'amélioration des conditions de travail dans le gardiennage.

Les prochaines dates prévues en 2026 sont :

- 16 juin 2026
- 22 septembre 2026
- 4 décembre 2026

Inscriptions!



Les rencontres auront lieu de 12h00 à 15h00 à l'OGBL Luxembourg-ville.

Les inscriptions pour la première rencontre du 16 juin sont déjà ouvertes via le QR Code ou le lien suivant : [inscription](#)

L'équipe OGBL Gardiennage se réjouit d'ores et déjà de vous y rencontrer !

LA NOUVELLE CCT, QU'EST-CE QUI CHANGE?



Après d'intenses négociations, les syndicats signataires de la convention collective du secteur du gardiennage et de la sécurité, dont l'OGBL, ont conclu un accord avec la fédération patronale en vue du renouvellement de la convention collective jusqu'au 31 décembre 2027.

Cet accord, applicable rétroactivement au 1er janvier 2026, introduit plusieurs améliorations en faveur des salariés du secteur, parmi lesquelles :

1. La pérennisation du mécanisme d'augmentations bisannuelles, garantissant une évolution salariale régulière et prévisible (Pour rappel : +10,1 % hors index depuis la signature de la dernière CCT, soit +27,6 % indexation incluse) ;
2. un jour de congé d'ancienneté supplémentaire à partir de la 5^e année de service ;
3. la généralisation d'un système digital de demandes de congé dans le secteur, favorisant transparence et efficacité dans l'organisation du travail et offrant davantage de prévisibilité aux salariés, notamment durant la période estivale ;
4. le droit à la déconnexion, pour mieux respecter l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ;
5. la prise en compte des heures supplémentaires lorsque les prestations sont dorénavant réparties sur deux semaines ;
6. une amélioration de la gestion et de la stabilité des plannings, notamment grâce à la suppression des astreintes non rémunérées (comme les HP).

Les modifications prévues aux points 5) et 6) entreront en vigueur le 1er janvier 2027, afin de laisser à toutes les entreprises du secteur le temps d'adapter leurs systèmes de planification et de garantir que ces avancées bénéficient pleinement aux salariés.



Stéphanie Borgese
Présidente
de la Commission Tarifaire
du secteur Gardiennage

Ces avancées sont le fruit d'un rapport de force constant et d'un engagement syndical déterminé, maintenu tout au long des négociations, même dans un contexte économique exigeant. L'OGBL reste pleinement mobilisé pour continuellement améliorer les conditions de travail des salariés couverts par la convention sectorielle et lutter contre toute détérioration.

FOCUS SUR LA LECTURE DES FICHES DE SALAIRES

Dans le secteur du gardiennage, les conditions de travail peuvent être particulières : horaires variables, travail de nuit, dimanches et jours fériés. Dans ce contexte, lire sa fiche de salaire est essentiel pour s'assurer que chaque heure prestée est correctement rémunérée. La fiche de salaire ne constitue pas seulement une formalité administrative : elle reflète votre travail, vos droits et les obligations de votre employeur. Plusieurs points doivent retenir votre attention lors de la lecture de votre fiche de salaire, notamment :



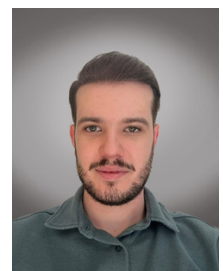
- le salaire de base, en lien avec les heures prestées,
- les majorations (nuit, dimanche, jours fériés),
- les heures supplémentaires et leur rémunération
- les éventuelles primes,
- les congés : jours pris et solde restant,
- la période de paie : vérifier que les heures correspondent au mois indiqué.

Une vérification attentive de ces éléments permet déjà de repérer rapidement d'éventuelles incohérences. Il est également recommandé de comparer les heures indiquées avec votre planning afin de vérifier leur exactitude, ainsi que de comparer régulièrement votre fiche de salaire avec celle du mois précédent pour identifier plus facilement d'éventuelles différences.

A noter également que votre convention collective prévoit une organisation spécifique du temps de travail, avec des limites à respecter (notamment journalières et hebdomadaires). Les heures de travail sont réparties sur une période de référence de 12 mois. Cela signifie que ce n'est pas uniquement le mois qui compte, mais la moyenne sur l'ensemble de cette période.

Les heures supplémentaires sont déterminées sur cette moyenne, dans le respect des limites maximales prévues, ce qui rend la lecture globale de votre temps de travail particulièrement importante. Vérifier sa fiche de salaire, c'est s'assurer que toutes les heures sont comptabilisées, comprendre le calcul du temps de travail, détecter une erreur et pouvoir réagir rapidement en cas de problème.

Dans le gardiennage, chaque heure compte - et doit être payée correctement. En cas de doute, n'hésitez pas à demander conseil.



Killian Pätch
Conseiller syndical de l'OGBL

LA VOIX DU TERRAIN

Le droit à la déconnexion : une avancée importante pour notre secteur

Dans un secteur où les outils numériques occupent une place de plus en plus importante dans le quotidien professionnel, le respect du droit à la déconnexion constitue une avancée essentielle pour préserver l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Grâce aux négociations collectives et à l'engagement syndical, ce droit est désormais reconnu dans notre secteur. Il s'agit d'une évolution significative pour les agents de sécurité, régulièrement sollicités par téléphone, SMS ou e-mail, parfois en dehors de leurs heures de travail. Concrètement, le droit à la déconnexion signifie qu'un salarié ne peut pas être tenu de répondre à des appels, messages ou courriels en dehors de son temps de travail. Il implique également qu'il ne peut pas être obligé d'utiliser des outils professionnels pendant ses périodes de repos ou ses congés. Ce droit vise à permettre à chacun de réellement se déconnecter du travail afin de préserver sa santé, de limiter le stress et de prévenir les risques d'épuisement professionnel.

Dans le secteur du gardiennage, où les horaires peuvent être irréguliers et les sollicitations fréquentes, cette protection est particulièrement importante. Elle permet aux travailleurs de bénéficier de temps de repos effectifs et de revenir au travail dans de meilleures conditions, avec l'énergie et la concentration nécessaires à l'exercice de leurs missions.

La CCT sectorielle prévoit dans son avenant du 29 janvier 2026, le principe du respect du droit à la déconnexion. Si l'employeur ne se conforme pas à ces règles, il peut faire l'objet d'une sanction administrative pouvant aller de 251 à 25 000 euros, prononcée par l'Inspection du Travail (ITM). Ce dispositif entrera en vigueur le 4 juillet 2026.

Au-delà de l'obligation légale, le droit à la déconnexion nous concerne collectivement. Le respecter contribue à préserver l'équilibre de chacun et participe à l'amélioration des conditions de travail dans notre secteur. Il s'agit d'un droit qui doit vivre au quotidien, dans l'intérêt de toutes et tous.



Stéphanie Borgese
Présidente de la Délégation
chez G4S

LA VOIX DU TERRAIN

Nos visites sur postes

Le travail administratif d'un délégué du personnel est essentiel. Souvent chronophage et énergivore, il convient toutefois de ne pas le négliger. Cependant, nous pensons que d'aller voir nos collègues sur leur lieu de travail est tout autant essentiel.

Mes collègues Brink's, savent que je viens régulièrement les voir sur leurs postes depuis des années, et pas qu'au moment des élections. J'ai commencé début 2019, et une fois élu délégué j'ai poursuivi mes visites. Pourtant, je ne disposais alors d'aucune heure de délégation pour ça. Je prenais donc souvent, par choix personnel, sur mon temps de libre afin de pouvoir m'occuper des affaires de mes collègues et de venir à leur rencontre.

Puis, à force de travail et de temps passé, notre liste OGBL s'est grandement rapprochée de la majorité chez Brink's lors des élections sociales de mars 2024, et nous sommes désormais plus nombreux au sein de la délégation. De plus, grâce à ce beau résultat, je dispose désormais de deux jours par semaine afin de mener à bien ma mission de délégué du personnel. Certes, ce n'est pas énorme comparé aux jours de délégation dont dispose le syndicat majoritaire, mais c'est tout de même un sacré plus qui me permet maintenant de travailler et de me déplacer davantage.

Les délégués OGBL s'efforce d'aller visiter au moins deux fois dans l'année tous les postes Brink's. Toutefois, cela nous est parfois difficile, par manque de temps, à défaut d'autorisations d'accès, ou encore du fait de la distance. Ceci dit, nous faisons de notre mieux, et à l'avenir, des actions devant les sites où l'on nous refuse l'accès ne sont pas à exclure.

Nous pensons que c'est important de venir à la rencontre de nos collègues, pour se rendre compte des conditions de travail, pour nous faire connaître, pour être à l'écoute et pour informer. Pour toutes ces bonnes raisons, et pour bien d'autres encore, nous continuerons à venir voir nos collègues le plus régulièrement possible... et pas qu'au moment des élections !

Alors, si des collègues souhaitent que nous passions sur leur poste, faites-le nous savoir, et dans la mesure du possible, nous viendrons.



Frédéric Pussé
Délégué OGBL
chez Brink's Security

LA VOIX DU TERRAIN

Quand la sécurité des autres met en danger la nôtre

Il est important d'aborder plusieurs aspects liés aux conditions de travail dans le domaine de la sécurité, qui méritent aujourd'hui une attention particulière. Comparés à d'autres professions, les agents de sécurité ne bénéficient pas toujours d'un nombre de congés suffisant, alors même que leur travail implique des horaires particulièrement contraignants. Les prestations s'effectuent le matin, l'après-midi et la nuit, avec des plannings souvent changeants et des temps de repos parfois trop courts entre deux services.

Or, notre métier repose avant tout sur la vigilance. Un agent fatigué ne peut pas exercer ses missions dans les meilleures conditions, ni garantir le niveau d'attention nécessaire à la sécurité des personnes et des biens. Plusieurs situations préoccupantes ont déjà été constatées, notamment des accidents de la route sur le trajet du retour après des séries de postes de douze heures effectués sur plusieurs jours, faute d'effectifs suffisants. Dans certains cas, des agents se sont même endormis au volant, ce qui démontre l'impact direct de la fatigue sur la sécurité.

Par ailleurs, certains agents ont le sentiment d'être pénalisés lorsqu'ils expriment un désaccord ou soulèvent des difficultés liées à leur travail. Des changements de poste ou des affectations éloignées du domicile peuvent parfois être perçus comme des mesures destinées à décourager les revendications. D'autres situations peuvent également conduire à des affectations vers des postes présentant davantage de risques pour l'intégrité physique des agents. Nous constatons également une instabilité importante dans l'organisation du travail, avec des changements de poste fréquents et des plannings pouvant être modifiés à de nombreuses reprises au cours d'un même mois. Cette imprévisibilité complique l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, pourtant essentiel pour le bien-être des travailleurs.

Ces constats montrent qu'une évolution des conditions de travail dans le secteur de la sécurité est nécessaire. Il est essentiel de veiller à ce que l'organisation du travail permette aux agents d'exercer leurs missions dans des conditions respectueuses de leur santé, de leur sécurité et de leur vie privée.



Nicolas Roncevic
Délégué OGBL
chez Dussmann Security

LA VOIX DU TERRAIN

Harcèlement moral : le silence est souvent son meilleur allié

Dans les affaires de harcèlement moral, le temps joue souvent contre la victime. Au départ, beaucoup de salariés minimisent la situation. Ils pensent que ça va passer, que la tension va redescendre ou que certains comportements vont finir par s'arrêter. Alors ils attendent. Par peur, par fatigue, par doute ou simplement parce qu'ils espèrent encore une amélioration.

Mais pendant ce temps, les preuves disparaissent progressivement. Les dates deviennent floues, les messages s'effacent, les souvenirs se mélangent et les témoins hésitent parfois à parler. Ce qui a été vécu pendant des semaines, parfois des mois, devient alors beaucoup plus difficile à démontrer.

C'est toute la difficulté du harcèlement moral : la souffrance est réelle, mais plus le silence dure, plus le dossier se fragilise. Lorsqu'un salarié trouve enfin la force d'en parler, il doit souvent expliquer, justifier et convaincre. Prouver qu'une remarque n'était pas anodine, qu'une mise à l'écart était répétée ou qu'une accumulation de comportements cachait en réalité une situation beaucoup plus grave.

C'est pourquoi il est essentiel de ne jamais rester seul face à ce type de situation et de contacter rapidement la délégation du personnel dès les premiers signaux d'alerte. La délégation du personnel est là pour écouter, accompagner et aider les salariés à adopter les bons réflexes : conserver les échanges écrits, noter les faits, dater les événements et identifier d'éventuels témoins.

Plus le temps passe, plus les preuves risquent de disparaître. C'est pourquoi il est essentiel d'agir dès les premiers faits en tenant un journal personnel décrivant les faits, les ressentis, avec des dates, des heures précises, etc.

En matière de harcèlement moral, le silence protège rarement la victime. Avec le temps, ce ne sont pas les souffrances qui disparaissent. Ce sont les preuves !



Hanane Bouchkhachekh
Déléguée à l'égalité
chez G4s

LA VOIX DU TERRAIN

Le long combat pour l'évolution des tenues des agents Brink's

Après plusieurs années de persévérance et de détermination, nous avons enfin réussi à améliorer la tenue des agents Brinks. Depuis que j'ai été élu délégué du personnel en mars 2019, je n'ai eu de cesse de demander de revoir notre tenue de travail afin de mieux l'adapter à son époque et aux réalités du terrain.

L'uniforme c'est l'uniforme ! C'est ce que me répondait notre ancien directeur, lorsque je l'interpellais sur le fait que notre tenue Brink's n'était plus vraiment appropriée et devenait obsolète. J'avais beau lui expliquer qu'il paraissait de plus en plus nécessaire de l'adapter, comme le faisaient d'ailleurs déjà la plupart de nos concurrents, rien n'y faisait ! J'avais beau encore évoquer l'article 36-2 de notre Convention collective, qui mentionne que l'entreprise doit fournir à l'agent en vacation les tenues adéquates, notamment afin de préserver la santé de ses salariés, notre direction campait toujours sur ses positions. Toutefois, à force d'insister, un élément de notre tenue a tout de même évolué, et il s'agit de notre parka. C'était bien, mais ce n'était toujours pas suffisant.

Puis un jour, notre direction a changée, et depuis les élections sociales de mars 2024, nous sommes à présent plus de délégués OGBL à Brink's. Je repars donc au combat. Face dorénavant à une direction plus ouverte, je dois tout de même encore faire preuve de persévérance et de détermination, car la question de l'habillement ne semble pas faire partie de ses priorités. Et à force de remettre ce sujet sur la table, celui-ci a enfin pu être discuté sérieusement lors d'une réunion de la délégation avec la direction, et un groupe de travail sur la question de l'habillement en a émergé. Et de ce groupe de travail, dont j'ai fait parti, a émergé la création d'une nouvelle tenue pour laquelle je bataillais depuis plusieurs années : pantalon cargo, polo et veste softshell.

Après cette avancée déterminante dans le domaine de l'habillement, il nous appartient maintenant d'œuvrer pour compléter nos tenues avec divers effets, nous permettant de faire face aux conditions climatiques notamment, et de continuer d'agir pour que les vêtements que nous portons tous les jours au travail soient le plus adapté possible à nos activités professionnelles quotidiennes.



Frédéric Pussé
Délégué OGBL
chez Brink's Security

NOS ACTIONS DE MOBILISATION

Nos militants du Gardiennage sont sur le terrain pour défendre les intérêts des salarié.e.s !



L'équipe OGBL Gardiennage a assisté à la grande conférence des délégués organisée par l'Union des syndicats OGBL et LCGB. Salle comble au Parc Hotel Alvisse à Dommeldange à l'occasion de ce rassemblement pour faire le point avec les président.e.s des deux syndicats après la première réunion Tripartite qui a eu lieu le jour-même. Parce que nous voulons travailler pour vivre et non pour survivre!



Dimanche 17 mai, l'OGBL Gardiennage a eu le plaisir d'organiser une sortie conviviale pour ses membres aux mines de fer de Neufchef. Cette visite a permis de replonger dans l'histoire du travail minier, de découvrir les conditions parfois extrêmement difficiles dans lesquelles des générations de travailleurs ont exercé leur métier, mais aussi de se rappeler les nombreuses luttes syndicales qui ont marqué ce secteur et contribué à faire avancer les droits des salariés. Parce que la mémoire du monde ouvrier et des combats sociaux fait partie intégrante de notre engagement syndical, il est important de continuer à transmettre cette histoire collective. Merci à toutes les personnes présentes pour leur participation et leur bonne humeur lors de cette visite !

→ Retrouvez toutes nos actions aussi sur les réseaux sociaux sur Facebook et Instagram !

NOS ACTIONS DE MOBILISATION

Nos militants du Gardiennage sont sur le terrain pour défendre les intérêts des salarié.e.s !



↪ Distribution de tracts pour mobiliser les collègues du gardiennage, notamment avec la délégation OGBL chez Brink's et participation aux actions autoroutes avec nos collègues des autres secteurs, pour des salaires dignes !



Discussions et mobilisations pendant nos réunions syndicales, lors notamment de notre Direction syndicale du Syndicat Services & Energie, et lors de la réunion de travail avec la délégation OGBL de ONET Security ↪



↪ Participation aux festivités de l'OGBL du 1er mai pour venir écouter les discours de Nora Back sur, l'absence total de dialogue social et le manque de respects du gouvernement dans un contexte où nos droits sociaux son en danger !

Nous étions présents aussi le 5 mai à 7h devant le Ministère du travail pour participer à l'action coup de poings pour des meilleurs salaires qui permettent de vivre décemment ! Marc Spautz, Ministre du Travail, n'était pas ravi de nous voir ;-)

